



LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE ADMINISTRATEUR RTE
PARRAINÉ PAR LA CFE ÉNERGIES ET SOUTENU PAR L'UNSA



12/06/2020



Chers collègues,

La crise pandémique sans précédent que nous vivons nous a mis à rude épreuve à titre personnel et professionnel.

Au niveau de RTE, nous avons dû nous organiser pour continuer, entre autres activités, à gérer les flux, maintenir en condition opérationnelle nos infrastructures et poursuivre autant que possible une activité sur nos chantiers prioritaires. Force est de constater que le défi a été relevé avec une organisation de crise performante et efficace.

J'ai également une pensée pour tous ceux qui ont réussi à travailler depuis leur domicile dans des conditions délicates, assez éloignées des conditions prévues dans notre accord sur le télétravail ! Pour autant, de nombreuses missions comme la gestion de la paye ou de la trésorerie (et bien d'autres : il serait trop long de toutes les citer ici) ont été assurées à distance et dans l'ombre, mais avec efficacité.

Cet effort collectif que je salue, doit maintenant conduire à une réflexion plus profonde autour de notre organisation du travail au sens large et en particulier sur le télétravail.

Le déconfinement à l'œuvre nous permettra de nous revoir et de retrouver une vie sociale au travail qui est une des richesses de RTE.

Enfin, vous le savez tous, les mandats des administrateurs en place s'achèvent fin août. Des élections pour choisir vos représentants sont programmées du 25 juin au 2 juillet. Il s'agira d'un vote électronique et je vous encourage à voter : votre voix compte pour le Conseil de Surveillance !

Paul ALFONTES

2020, année noire pour les Dividendes ?

Pour la plupart des entreprises, s'achève la période des AG au cours desquelles sont analysées les résolutions portant sur le versement des dividendes aux actionnaires. Le moins que l'on puisse dire c'est que cela a été atypique par rapport à une année 2019 dont les résultats économiques étaient plutôt excellents !

En effet, dans le contexte de crise COVID19, il ne semblait pas responsable d'avoir une situation de chômage partiel financé par l'État et des aides au soutien de l'activité tout en maintenant un versement, légitime, des fruits de la performance réalisée par les sociétés concernées. Ce fut d'ailleurs rappelé fermement par le ministre de l'Économie et des Finances.

Pour ce qui concerne RTE, il est bon de rappeler que nous n'avons pas été concernés par les dispositifs mis en place par l'État pour soutenir l'activité économique. De plus, notre trésorerie a été

parfaitement pilotée de sorte que nous avons pu payer plus rapidement que prévu nos fournisseurs, contribuant ainsi à leur survie économique. De même, pour les clients en difficulté qui en ont fait la demande, des facilités de paiement ont été mises en place. Notons enfin que CNP Assurances et EDF ont fait le choix responsable de ne pas verser de dividendes à leurs actionnaires respectifs.

Quelle décision prendre alors pour les dividendes versés par RTE ?

Je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises en Conseil, je ne mets pas en cause le principe même de dividendes, mais je continue plus que jamais de défendre sa juste répartition. Sachant que les actionnaires de RTE sont des entreprises publiques et que nous contribuons ainsi indirectement au soutien des collectivités territoriales, des détenteurs d'assurances vie et de la situation financière d'EDF, le versement me semble légitime.



JUIN 2020

Toutefois, il est d'autant plus nécessaire d'avoir un débat de fond sur sa répartition et en particulier vers les salariés. A un moment où je sens arriver le concours Lépine de la meilleure façon de récom-

penser les salariés qui se sont mobilisés, avec le délicat exercice de n'oublier personne en chemin, je regrette que nous n'ayons toujours pas une participation aux bénéfices !

Une certitude : 2020 est la meilleure année en termes de dividendes versés par RTE, et nous n'en bénéficierons pas...

Raison d'être et mission de service public

La loi PACTE du 22 mai 2019 permet la modification de la définition de l'objet social des entreprises en offrant la possibilité de se doter d'une raison d'être.

C'est ce qu'EDF et ENGIE ont récemment fait, en adoptant lors de leurs Assemblées Générales de mai, leurs raisons d'être inscrites dans leurs statuts respectifs.

Pour EDF : « Construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants »

Pour ENGIE : « Agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, par des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Cette raison d'être rassemble l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses actionnaires et concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète. L'action d'ENGIE s'apprécie dans sa globalité et dans la durée. »

Fin 2019, le gouvernement poussait notamment les entreprises publiques à se doter d'une raison d'être en condamnant les dérives de « l'hypercapitalisme ». L'État se voulant exemplaire en matière sociale et environnementale, il ne pouvait en être autrement, mais le chemin est long et sinueux !

Où en sommes-nous sur la raison d'être de RTE ?



Les travaux menés jusqu'à présent sur cette définition de notre raison d'être n'ont pas encore conduit à en débattre au sein du Conseil de Surveillance.

Une telle démarche doit d'abord s'inscrire en lien avec les salariés de RTE, ce qui est le cas, et conduire à intégrer ce qui constitue notre ADN : la notion de service public. La mobilisation de tous pendant la période de confinement, que ce soit sur les activités vitales, essentielles ou en travail à distance, a conforté cet attachement que nous avons au service public et a été souligné au plus haut niveau de l'État ! Chacun a pu constater la responsabilité sociale et sociétale qui est la nôtre, au cœur de nos valeurs et bien évidemment de notre contrat de service public.

Rédiger une raison d'être ne doit pas être un simple exercice de « purpose washing¹ » mais l'occasion de réaffirmer le sens de notre engagement vers une performance durable, socialement responsable et tournée vers le service à la collectivité.

Dossier TURPE 6 – le retour !

Comme annoncé lors de ma dernière communication, le dossier tarifaire est un long chemin semé d'obstacles ! La pandémie de ce début d'année en est un de taille et le dossier initial TURPE6 préparé par RTE et attendu par la CRE en mars a pu être reporté à fin avril. Une actualisation est prévue cet été après analyse par la CRE et il sera pertinent de rencontrer nos interlocuteurs sur ce sujet en amont, si le déconfinement le permet.

¹ Anglicisme décrivant le fait de promouvoir une raison d'être insincère par analogie avec le « green washing » pour le développement durable.





De nouvelles dispositions sont à l'étude et en particulier le lissage de l'évolution tarifaire sur la période de 4 ans, à l'instar de ce qui est appliqué aujourd'hui pour le secteur gazier. Cette méthode me semble plus lisible pour la collectivité, qu'un « yoyo » fonction de trajectoires parfois difficiles à comprendre, et que nous avons déjà connues par le passé.



Ainsi, la CRE vient d'entériner une baisse de 1,08% du tarif à compter du mois d'août pour la dernière année du TURPE5. Un lissage nous permettant de

réaliser notre trajectoire d'investissements et une régulation nous autorisant à arbitrer dans un volume de projets (hors grands projets), me semblent une orientation positive pour un pilotage facilité de notre programme.

Cela montre bien toute l'attention que nous devons porter sur les évolutions des modalités de calcul du futur tarif qu'envisage la CRE. Certaines peuvent être bénéfiques, d'autres revêtent des aspects contre-productifs ou des lourdeurs administratives inutiles (nombre de projets audités envisagés par exemple). Le cadre tarifaire du TURPE5 n'ayant pas fait son aggiornamento concernant la répartition entre Puissance et Energie, c'est sur le TURPE6 que nos attentes se focalisent maintenant : il serait temps que notre tarif en tienne compte au vu des raccordements massifs d'EnR depuis une dizaine d'années et de leur impact sur les soutirages.

Enfin, au risque de me répéter, notre futur cadre tarifaire doit être favorable à l'investissement industriel européen en priorité. La crise pandémique nous l'a amèrement rappelé au sujet des masques et respirateurs. Le cadre donné par la commission européenne avec le « Green deal » doit nous permettre de renforcer nos industriels dans une compétition qui est mondiale et nous ne devons pas sacrifier nos fournisseurs de matériel sur l'autel de la compétitivité.

Le réseau électrique qui a démontré son importance vitale pour le pays, mérite une meilleure maîtrise de l'ensemble de la filière industrielle de ses composants !

Un nouveau membre au Conseil de Surveillance

Ghislain FERRAN est le nouveau commissaire du gouvernement au Conseil de Surveillance de RTE - adjoint au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables à la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Il succède à **Stanislas REIZINE** nommé conseiller Énergie auprès du Premier Ministre.

